



Paris, le 12 décembre 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Nouvelle délégation de service public pour la desserte aérienne de Saint-Pierre-et-Miquelon

Une nouvelle délégation de service public permettant la desserte aérienne de Saint-Pierre-et-Miquelon a été conclue entre l'État et la compagnie Air Saint-Pierre.

Cette nouvelle DSP est plus ambitieuse que la précédente : expérimentation d'une liaison directe dès l'été 2018 entre Paris et Saint-Pierre-et-Miquelon, renforcement des fréquences des vols vers Halifax, meilleure adaptation des horaires, mise en place d'une liaison régulière en été vers les îles de la Madeleine. L'engagement financier de l'État, initialement prévu à 13,7 millions d'euros sur 5 ans, sera complété de 2,5 millions d'euros afin d'acter une baisse des tarifs de 25 % sur la liaison SPM-Halifax.

Mme Élisabeth Borne et Mme Annick Girardin se félicitent de cette avancée qui traduit la volonté du Gouvernement de contribuer au développement de l'archipel en facilitant la mobilité des habitants et les échanges économiques.

**Contact presse d'Annick Girardin** : Henri Soupa (06 19 91 08 12)

**Contact presse d'Élisabeth Borne** : Aymeric Chassaing (06 01 92 26 08)

**Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74**

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises